

IREC

Panel Discussion on Unilateral Coercive Measures and Human Rights

Monsieur le Président,

IREC aimerait exprimer son appréciation au travail du Rapporteur Spécial pour l'Impact Négatif des Mesures Coercitives Unilatérales sur la Jouissance des Droits de l'Homme. Nous croyons que les observations contenues dans son excellent rapport serait d'une grande aide pour le développement des droits de l'homme.

Après une lecture approfondie et complète, nous voulons exprimer notre gratitude envers la décision du Rapporteur Spécial pour sa visite au Soudan en Novembre 2015. Nous pensons que cela pourrait être une étape très importante qui peut conduire à la réalisation des droits de l'homme dans le pays. Pour atteindre cet objectif, cependant, il est d'une grande importance de reconnaître les effets graves et dévastateurs des sanctions que les États-Unis ont imposées au gouvernement depuis 1997.

Sans aucune option d'accès aux produits étrangers, y compris la technologie, les Soudanais s'efforcent ces jours pour effectuer des transactions sur Internet. Alors que les statistiques du commerce électronique confirment le rythme explosif de cette industrie aux États-Unis et le reste du monde, le blocus prive les Soudanais vivant dans leur pays d'utiliser une carte de crédit. Acheter un livre, un ordinateur, et transférer de l'argent au Soudan des États-Unis est presque impossible. Ce fait devient particulièrement inquiétant lorsque les Soudanais de la diaspora ne peuvent plus envoyer de l'argent à leurs famille au cours de la crise financière mondiale.

Monsieur le Président, bien que les effets nocifs sur la population soudanaise et l'économie, les sanctions américaines contre ce pays ont un impact dévastateur sur la technologie et de la communication, qui a considérablement entravé les progrès de la nation. Pour cette raison, nous exhortons les États-Unis de lever les sanctions économiques contre le Soudan ainsi que de respecter la Déclaration de Vienne, qui appelle tous les Etats a "s'abstenir de toute mesure unilatérale non conforme au droit international et la Charte des Nations Unies qui entraver la réalisation des droits de l'homme ».

Merci